

ACADEMIE DE POITIERS

Collège Arlette GUIRADO

24 A rue du Pâtis – 17520 ARCHIAC

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 27 septembre 2021

Présidence de Monsieur Eric Le Naour

Quorum : 13

Nombre des présents : 15

Nombre d'absents excusés : 7

Nombre d'absents : 4

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
1 – Approbation du procès-verbal Conseil d'administration du 24 juin 2021.		3	1		
2 – Présentation de la rentrée 2021.		3			
3 – Protocole sanitaire.		3			
4 – Plan de continuité pédagogique.		4			
5 – Evaluation de l'établissement.		4			
6 – Organisation du service pendant les vacances scolaire.		6			
7 – Questions diverses.		6			

Signatures
Le Président




E. LE NAOUR

La Secrétaire



Claire POUBLANC

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 27 septembre 2021

Qualité		Titulaires			Suppléants					
		Nom - Prénom	P[α]	A[α]	E[α]	Nom - Prénom	P[α]	A(*)	E[α]	
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	LE NAOUR Eric	P							
	Adjoint- Gestionnaire	BAZIN Arnaud	P							
	C.P.E.	PANNAUD Aurélie	P							
ELUS OCAUX	Collectivité de rattachement	GUIMBERTEAU Chantal	P							
	Collectivité de rattachement	CABRI Christophe		A						
	Groupement de communes	MAINDRON Bernard	P							
	Commune siège	GONZALEZ Maurice	P							
PERSONNALITES QUALIFIEES		BOUCHÉ Pierre			E					
		COSSON-DESCUBES Suzy	P							
TOTAL		9	7	1	1					
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	LARCHE Sandra	P							
		BERTHELOT Fabienne	P							
		GENESTE Laurent				E	BONNIER Sandra	P		
		MASSUYAU Alexandra				E	POUBLANC Claire	P		
		ROUSSEAU Sandra		A						
		BRISSON Sandra	P							
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers.	PELLETAN Céline	P							
		BARITEAU François	P							
TOTAL		8	5	1	2		2			
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	LISSORGUES Olivier			E	MILLASSEAU Céline	P			
		HARTMANN Solange	P							
		GERBIER Karine				E				
		RAINTEAU Isabelle		A						
		FLORIAN Carole				E				
		GARDEY Sébastien	P							
	Elèves	GERBIER Lola				E	FRAINEAU Zoé			
		CHOUC Chloé		A			BOUYER Alicia			
TOTAL		8	2	2	4		1			
A titre consultatif		KIROUANI Fabienne								
		NERAULT Noémie								

En réponse à la sollicitation de Monsieur le principal, Madame POUBLANC, représentante des enseignants, accepte d'effectuer le secrétariat de séance, ce dont il la remercie

Monsieur le principal donne lecture de l'ordre du jour à 17h35.

RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24 juin 2021

Il a été rédigé par Madame Karine GERBIER représentante des parents. N'ayant fait l'objet d'aucune remarque dans les dix jours ayant suivi son envoi aux membres du conseil d'administration, en application de son règlement intérieur il est considéré comme adopté à l'unanimité

Résultats du vote

Votants : 15 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 15

RUBRIQUE II MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

1. Présentation de rentrée 2021-2022 (Powerpoint)

16h45 : Arrivée de Madame COSSON-DESCUBES, personnalité qualifiée. Madame GUIMBERTEAU, Conseillère départementale.

Monsieur LE NAOUR présente le powerpoint qui sera annexé en pièce jointe.

18h05 : Arrivée de Madame GUIMBERTEAU, Conseillère départementale.

2. Protocole sanitaire

Monsieur LE NAOUR présente le protocole sanitaire. Il est de niveau 2 pour cette rentrée scolaire.

Protocole sanitaire du MEN mis à jour à compter du 1^{er} septembre 2021 :

En cette rentrée scolaire 2021, nous appliquons le niveau 2 du protocole sanitaire.

Quatre niveaux ont été définis pour l'année scolaire 2021-2022 afin d'organiser et de mettre en œuvre les protocoles sanitaires et les mesures les plus justes et les plus graduées possibles face à chaque situation territoriale.

Ce niveau 2 prévoit le retour en classe en présentiel de tous les élèves de la maternelle à la terminale avec l'application stricte des gestes barrières et le port du masque en intérieur.

Aucun Pass sanitaire ne sera exigé pour aller à l'École.

NIVEAU 2

- Masques obligatoires dans les locaux
- Limitation du brassage : 1 salle fixe par classe
- Une organisation de la demi-pension en 2 services distincts :
 - Passage des élèves par classe
 - Niveaux et classes séparés dans la salle de restauration
 - Mise en place d'un plan des tables permettant une traçabilité des cas contact
 - Désinfection du mobilier entre les 2 services
- Aération à chaque fin de cours
- Nettoyage régulier des mains
- Désinfection des matériels collectifs
- Cas Covid
- Vaccination
- Plan de continuité pédagogique

3. Plan de continuité pédagogique

Le plan de continuité est présenté par le chef d'établissement.

- **Les écoles et établissements devront élaborer, un plan de continuité pédagogique, pour assurer la poursuite des apprentissages des élèves.**
- Ce plan devra pouvoir être adapté à tout moment de l'année selon la circulation du virus, ou toute autre situation, obligeant à prendre des mesures ciblées. Il reprendra les hypothèses « **hybride** » et « **à distance** » et devra articuler différentes dimensions :
 1. **pédagogique** (organisation des cours, articulation entre présence et distance des élèves, modalités de coordination entre professeurs pour permettre une organisation optimale)
 2. **numérique** (utilisation efficiente des ENT, de logiciels de vie scolaire, de ma classe à la maison et bonnes pratiques numériques)
 3. **matérielle** (consistant notamment à la collecte des coordonnées de tous les parents ou encore à la visibilité sur l'équipement numérique des élèves).
- Plan de continuité pédagogique a été présenté à la réunion de pré rentrée
- Un guide accès ENT a été transmis aux familles
- Reconstitution de l'organisation mise en place pendant le confinement en utilisant l'outil pronote et i cart :
 - Les séances de cours sont inscrites sur pronote
 - Le travail et les échanges se font à partir de i cart
 - La messagerie de i cart pour communiquer
- Vérification par le collège que toutes les familles et les élèves se soient connectées à i cart au moins une fois pendant le mois de septembre
- Utilisation régulière par les élèves des outils proposés sur i cart
- En cas de confinement, un guide « enseignement à distance » sera transmis aux familles et élèves

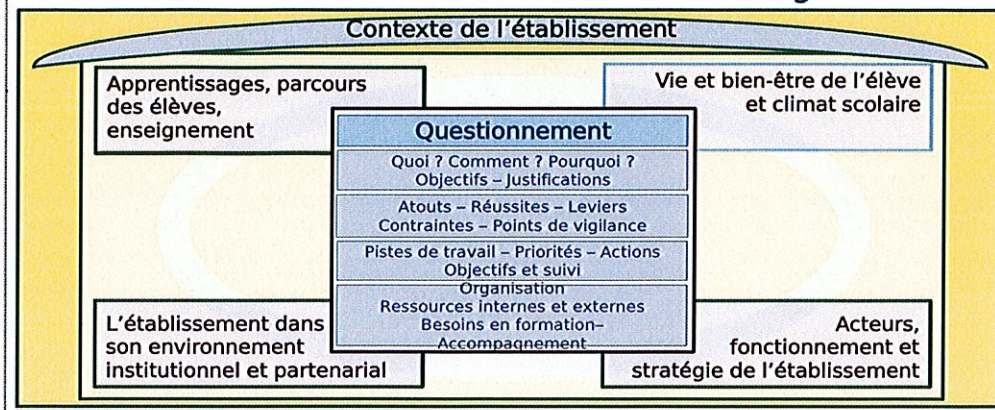
4. Evaluation de l'établissement

- Notre établissement a été retenu pour la campagne d'évaluation 2021-22
- Autoévaluation du 1er septembre au 26 novembre 2021.
- Évaluation externe entre décembre 2021 et avril 2022.

Pourquoi une autoévaluation de l'établissement

- Depuis la loi du 26 juillet 2019 sur l'école de la bienveillance, il existe un cadre d'auto-évaluation qui permet aux établissements d'engager une réflexion sur la qualité des apprentissages, des parcours de formations et d'insertion professionnelle, de la réussite éducative et de la vie de l'établissement.
- Ces finalités se rapportent aux axes du projet d'établissement qui actent la politique éducative, pédagogique et organisationnelle choisie par la communauté éducative du collège.
- Cet outil d'évaluation standardisé est mis à disposition des établissements par le Ministère de l'éducation nationale pour procéder à une démarche réflexive nécessaire à la mise en œuvre d'ajustements sur les 3 items cités plus haut. L'ambition académique est que l'ensemble des établissements aient pu réaliser cette auto-évaluation d'ici 5 ans.
- Le projet d'établissement du collège A GUIRADO arrive à son terme et doit entrer dans sa phase d'évaluation afin de procéder à sa réécriture ce sera l'occasion idéale de s'engager dans cette démarche cadre pour analyser et définir les axes du projet d'établissement.

Une évaluation de l'établissement dans sa globalité



Qui participe à cette évaluation

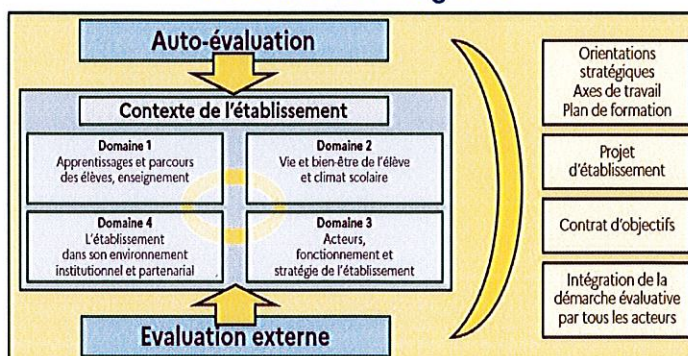
- Répondant à une démarche participative, l'auto-évaluation engage non seulement les enseignants mais aussi l'ensemble des parties prenantes dans la compréhension des enjeux, des actions menées et des décisions prises. Le principe est que cela fasse sens pour tous.
- Ainsi, les élèves, les parents d'élèves, les personnels de la collectivité territoriale sont associés à ce processus.
- Un travail avec les différents acteurs internes de l'établissement est constitué. Afin d'affiner et de prolonger l'analyse réflexive de l'établissement, des évaluateurs externes apportent un regard différent sur l'évaluation.

Mise en oeuvre

- Ces réflexions partagées synthétisées dans un rapport doivent être le fruit d'un travail collaboratif qui devra être présenté en Conseil d'Administration.
- Présentation de la démarche d'auto évaluation à l'équipe éducative, le 19 septembre, et en CA de rentrée, le 27 septembre.
- Mise en place du COPIL avec des représentants de l'équipe d'encadrement, des personnels, des élèves des parents et des élus.
- Un questionnaire à destination des élèves, personnels et parents sera diffusé du 27 septembre au 6 octobre 2021 sur l'ENT.
- Des séquences de travail par domaines pour synthétiser les retours des questionnaires, analyser divers documents et indicateurs afin d'extraire les points forts, les points faibles, les pistes de progrès seront mises en place sur la période avant le 26 novembre.
- Construction d'une synthèse générale à partir des réunions des 4 domaines avec le COPIL.
- Remise du document synthétique au plus tard le 26 novembre

EVALUATIONS EXTERNES entre décembre et avril 2022

Une évaluation intégrative



6. Organisation du service pendant les vacances scolaires

Il n'y a pas d'accueil du public pendant les vacances scolaires en raison du faible nombre de personnel de responsabilité.

RUBRIQUE IV. QUESTIONS DIVERSES

L'APE remercie le SIVOM pour l'installation du panneau de signalisation à l'entrée de la rue du collège. Nous signalons les difficultés de circulation et les dangers encourus par les usagers dans la rue du collège.

L'APE remercie madame GUIMBERTEAU pour son intervention auprès des transports scolaires pour uniformiser les coûts.

L'APE signale que le dossier d'inscription aux transports scolaires doit être rempli avant le 14 juillet mais que le règlement peut être effectué plus tardivement. Madame GUIMBERTEAU signale que le règlement peut s'effectuer en plusieurs fois.

Madame GUIMBERTEAU transmet les réponses de monsieur CABRI aux questions du Conseil d'administration :

- Réponse positive au financement de 90 casiers s'il y a une demande.
- Le pass sanitaire est obligatoire pour les plus de 12 ans dès le 1^{er} octobre pour l'accès aux Antilles à Jonzac.
- Réponse négative pour le financement du transport de trois élèves pour le centre de vaccination.
- Une étude est en cours pour les purificateurs d'air dans les établissements scolaires.
-

19h20 : la séance est levée.